

**Locweld Inc**

**Rapport pour loi S-211 - Lutte contre le**  
**travail forcé et le travail des enfants dans les**  
**chaines d'approvisionnement**

**30 mai 2024**



Locweld reconnaît l'importance cruciale de garantir des pratiques d'approvisionnement éthiques et de lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement mondiales. Notre entreprise s'engage à respecter les droits de l'homme, à promouvoir des conditions de travail dignes et à minimiser les risques associés au travail forcé et au travail des enfants. Voici comment nous mettons en œuvre ce processus.

### **Processus de gestions des risques :**

#### **1. Identification des risques pour Locweld**

Évaluation des pays : Nous évaluons les pays où nous opérons pour identifier les risques potentiels de travail forcé et de travail des enfants, en tenant compte des facteurs socio-économiques et politiques.

#### **2. Évaluation des risques pour Locweld**

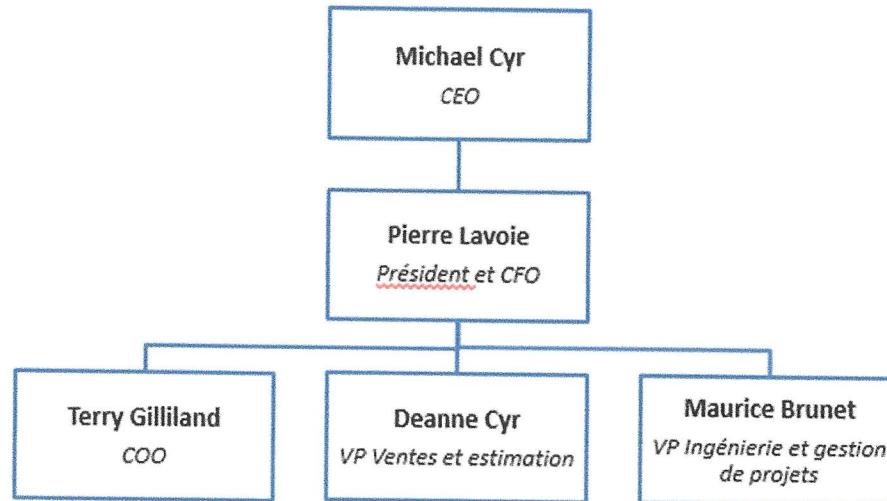
Évaluation de la gravité : Nous évaluons l'impact potentiel des risques identifiés sur nos opérations, notre réputation et nos engagements en matière de responsabilité sociale.

Évaluation de la probabilité : Nous évaluons la probabilité que les risques se matérialisent en fonction des informations disponibles sur nos fournisseurs et les conditions dans les pays d'origine.

#### **3. Stratégie pour éviter les risques chez Locweld**

Audits des fournisseurs : Nous effectuons des audits de nos fournisseurs pour évaluer leur conformité aux normes de travail éthiques et détecter les signes de travail forcé et de travail des enfants.

### Structure organisationnelle :



### Politiques et vérification diligente:

Chez Locweld, l'intégrité de nos opérations d'approvisionnement est un pilier fondamental de notre engagement envers l'éthique et la responsabilité. Notre politique repose sur des audits des fournisseurs, effectués avant d'accepter un nouveau partenaire dans notre réseau.

Chaque fournisseur potentiel est soumis à une évaluation préalable. Ensuite, des audits sur site sont réalisés dans ses installations pour les fournisseurs les plus importants, évaluant divers aspects tels que leur certifications, leur contrôle qualité, leur environnement de travail, etc.

L'objectif de nos audits est de minimiser les risques potentiels associés à nos fournisseurs, y compris ceux liés au travail des enfants, au travail forcé et à d'autres pratiques non éthiques. En cas de non-conformité, des actions correctives sont mises en œuvre en collaboration avec le fournisseur pour remédier à la situation.

En résumé, notre politique d'audit des fournisseurs vise à garantir que nous collaborons avec des partenaires fiables et éthiques, alignés sur nos valeurs et notre engagement envers l'excellence.

### **Concentration et évaluation du risque :**

Bien que Locweld reconnaisse l'importance de comprendre la concentration du risque, dans notre cas, le risque de travail forcé et de travail des enfants est considéré comme nul. Cela est dû à plusieurs facteurs :

Région géographique de nos fournisseurs : Nous travaillons presque exclusivement avec des fournisseurs nord-américains qui sont soumis à des lois du travail strictes et à des normes éthiques élevées, réduisant ainsi considérablement le risque de travail forcé ou de travail des enfants.

Analyse sectorielle : Étant donné que notre entreprise opère dans des secteurs industriels où le risque de travail forcé et de travail des enfants est généralement faible en Amérique du Nord, nous pouvons être confiants dans le fait que nos chaînes d'approvisionnement sont exemptes de ces pratiques

### **Remédiation requise au processus de main-d'œuvre forcée / travail d'enfants**

La découverte ou la suspicion de main-d'œuvre forcée ou de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement est une situation extrêmement préoccupante qui nécessite une action immédiate de la part de Locweld. Pour remédier à cette situation, Locweld s'engage à suspendre immédiatement toutes les relations commerciales avec le fournisseur impliqué dans le travail des enfants ou le travail forcé. Cela envoie un message clair que de telles pratiques sont inacceptables et que Locweld ne tolérera pas de tels comportements dans ses chaînes d'approvisionnement.

### **Mesures correctives sur la perte de revenu aux familles touchées**

La perte de revenu aux familles touchées par le travail des enfants ou le travail forcé peut avoir des conséquences dévastatrices sur leur bien-être économique et social. Locweld reconnaît la responsabilité de soutenir ces familles et de contribuer à atténuer les effets néfastes de ces pratiques inacceptables. Nous avons déterminé aucune perte de revenu pour les familles touchées par le travail forcé ou le travail des enfants.

## Formation

Chez Locweld, nous reconnaissons l'importance de la sensibilisation et de la formation sur des questions cruciales telles que le travail des enfants et le travail forcé. Cependant, en évaluant attentivement notre situation actuelle, nous sommes convaincus que le risque de telles pratiques dans nos chaînes d'approvisionnement est extrêmement faible.

En conséquence, nous avons pris la décision de ne pas mettre en place de programme de formation spécifique sur le travail des enfants et le travail forcé pour le moment.

## Surveillance

La surveillance implique la mise en place de mécanismes pour détecter et répondre aux comportements ou situations suspects. Chez Locweld, si nous avons des soupçons concernant le travail forcé dans notre chaîne d'approvisionnement, nous prenons des mesures pour enquêter plus en profondeur. Cela peut inclure la réalisation d'audits supplémentaires ciblant spécifiquement les aspects liés au travail forcé, tels que les pratiques de recrutement et les conditions de travail.

Signé le 30 mai 2024 à Candiac

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Bélair', written over a horizontal line.

Rachelle Bélair

Contrôleure